



COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DU CLUB DE PARIS SUR LES PAYS TOUCHES PAR LE TSUNAMI

Lors de leur réunion du 12 janvier 2005, les créanciers du Club de Paris ont évoqué la situation des pays touchés par le Tsunami. Reconnaisant la dimension exceptionnelle et les effets dévastateurs de cette catastrophe, et afin de permettre aux pays touchés de consacrer toutes leurs ressources disponibles à la satisfaction des besoins humanitaires et de reconstruction, ils se sont mis d'accord, en conformité avec la législation nationale des pays créanciers, pour ne pas exiger de paiements de la part des pays qui le demanderaient jusqu'à ce que le FMI et la Banque Mondiale aient réalisé une évaluation complète des besoins de financement et de reconstruction. Cette décision a un effet immédiat. Elle intervient au-delà des engagements déjà pris par leurs Gouvernements et des dons privés de leurs citoyens.

A la lumière de cette évaluation, et en concertation avec les pays affectés, les créanciers du Club de Paris examineront les mesures additionnelles nécessaires. La réponse précise à la situation des pays concernés sera déterminée en fonction de leur demande et de leur situation.